



**11 septembre 2017**

**CIAEN-IDF**

## **Déclaration préalable de la CGT éducation**

Cette rentrée s'effectue dans un climat de tension sociale particulière. Le gouvernement mène une offensive contre les salariés, notamment avec la casse du code du travail et des protections collectives des salariés. Il y a une multiplication des annonces hostiles aux fonctionnaires : gel du point d'indice, rétablissement du jour de carence dans la fonction publique... Le 12 septembre, les organisations syndicales appellent à mobiliser contre cette politique et le projet de Loi Travail. La CGT Education appelle à participer à cette journée de grève car le développement de la précarité et de la pauvreté dégradera le climat scolaire dans nos établissements scolaires.

Justement, le nombre de mouvement de grève dans des collèges, des lycées montre que l'École est à bout de souffle. Les classes sont surchargées, les lycées n'ont jamais été aussi pleins. Le nombre de personnels « non-enseignants » n'accompagne pas la hausse des effectifs. Manque de personnels vie scolaire, des personnels médicaux-sociaux, agents de la Région en arrêt maladie non-remplacés les raisons de la colère sont nombreuses.

Dans les lycées de la région parisienne les conditions de travail se dégradent. L'annonce brutale du non-renouvellement de nombreux contrats de personnels en contrats aidés va déstabiliser encore plus les établissements. Cette suppression des contrats aidés est donc un véritable plan social, d'une violence inouïe, pour des personnes déjà précaires que l'on renvoie à Pole Emploi. Les personnels en CUI palliaient le déficit d'embauches dans des établissements qui connaissent, depuis des années, une poussée démographique. Les contrats aidés étant devenus indispensables, des écoles, des collèges et des lycées se trouveront en difficulté. Ces personnels occupent des besoins pérennes, qu'il est nécessaire de transformer en postes statutaires de la fonction publique ! La CGT Education revendique une vraie formation et la titularisation de ces personnels sur des emplois statutaires.

Il n'y a rien dans les documents de ce CIAEN sur le « budget d'autonomie », qui dont le nombre est pourtant multiplier par deux. A la CGT Education nous faisons le constat que l'autonomie des établissements n'est pas l'autonomie des équipes pédagogiques mais bien celle du seul chef d'établissement. La mise en place du budget d'autonomie dans les lycées risque encore de renforcer cette dérive. Le Conseil Régional ne s'en cache pas annonçant sur son site vouloir « *donner plus de liberté aux proviseurs dans la gestion de leur établissement* ».

La voie professionnelle concentre souvent les difficultés. Nous ne pouvons nous satisfaire du mode de calcul de la dotation de solidarité. Les seuils d'éligibilité se basent sur le taux de CSP défavorisées, ce qui n'est pas illogique, mais ils sont différents suivant les types d'établissement (45% en LP, 30% en LG, 38% en LPO). Or la nomenclature des lycées est souvent peu pertinente. Surtout la différenciation choisie désavantage mécaniquement les LP, qui pourtant accueillent majoritairement un public défavorisé. Nous demandons un seuil identique pour tous et un lissage des effets de seuil.

Alors que la pression démographique est continue, que le nombre de lycées augmente, la DGFL notifiée est en baisse de plus d'1 millions d'Euros. Les conditions d'études des lycéens se dégraderont encore... L'ouverture du nouveau lycée de la Plaine s'effectue dans des conditions catastrophiques, par exemple, la subvention accordée au CDI pour acheter le fond est ridicule avec 2 200 euros. En revanche, en consultant le dossier de presse de rentrée, on peut voir que la Région a fait le choix de favoriser les lycées privés, avec 2 millions d'Euro supplémentaires pour les lycées privés sous contrat, 5 millions en plus pour les CFA et l'apprentissage !